



Paris, le 25 mars 2026

Municipales 2026 : la réforme du scrutin a affaibli la démocratie rurale

Cédric
CHEVALIER

**Sénateur
de la Marne**

Vincent
LOUAULT

**Sénateur
d'Indre-et-Loire**

**Communiqué
de presse**

Les élections municipales de 2026 auraient dû être un moment fort de la démocratie locale. Elles ont pourtant été marquées par un signal préoccupant : la montée de l'abstention, notamment dans les communes de moins de 1 000 habitants, celles qui incarnent pourtant le mieux la vitalité démocratique de notre pays.

Au niveau national, l'abstention atteint près de 43 %, contre 36,6 % en 2014. Mais le phénomène est encore plus frappant dans les petites communes : 35,8 % d'abstention contre 24,7 % en 2014. Autrement dit, **là où la participation était historiquement la plus forte, la démobilisation progresse le plus.**

Ce basculement n'est pas un hasard. Il est largement la conséquence de la réforme du mode de scrutin adoptée en 2025 pour les communes de moins de 1 000 habitants.

En imposant des listes complètes et paritaires et en supprimant le panachage, l'équilibre de la démocratie locale a profondément été modifié. Jusqu'ici, les électeurs pouvaient rayer des noms, en ajouter d'autres et exprimer ainsi leur préférence pour celles et ceux qui allaient les représenter. Ce mécanisme faisait vivre la démocratie communale : il permettait aux citoyens de peser directement sur la composition du conseil municipal. Cette liberté a disparu.

Dans les faits, cette réforme a rendu la constitution des listes beaucoup plus difficile, en particulier dans les territoires ruraux. Résultat : près de 70 % des communes n'avaient qu'une seule liste candidate, soit plus de 23 000 communes. Dans ces conditions, l'élection était souvent jouée avant même l'ouverture des bureaux de vote. **Quand il n'y a plus de choix, il n'y a plus d'enjeu. Et quand il n'y a plus d'enjeu, les électeurs se détournent du scrutin.**

Les chiffres le confirment. Selon les enquêtes d'opinion, près d'un abstentionniste sur deux dans les communes de moins de 1 000 habitants estime que les résultats étaient connus d'avance et que son vote ne changerait rien. C'est un constat sévère pour notre démocratie locale.

Dans certaines communes, les électeurs ont malgré tout voulu envoyer un message. Les votes blancs et nuls ont fortement progressé, signe d'un malaise démocratique profond. Des maires ont été élus avec 100 % des suffrages exprimés... mais avec près de la moitié des bulletins déposés dans l'urne qui ne soutenaient aucune liste. Opposé à la réforme électorale, le maire de Colombey-les-Deux-Églises est même allé jusqu'à inciter ses électeurs à voter nul pour protester !

C'est le symptôme d'une démocratie qui se fragilise.

Reste désormais à voir si ces « équipes » tiendront dans la durée. La constitution des listes ne s'est pas faite naturellement : certains ont été écartés, parfois en raison de leur sexe, tandis que d'autres ont été pressés d'accepter, contre leur gré ou leur rythme. On a donc imposé une logique de quotas et de compromis qui pourrait bien fragiliser l'esprit d'équipe.

Quelle cohésion attendre quand les membres n'ont pas choisi de se rejoindre librement, mais parce qu'on les y a contraints ? Le risque de démobilisation est réel, et l'illusion d'une équipe unie pourrait rapidement voler en éclats dès que les tensions, frustrations et différences de motivation apparaîtront. Ici, l'apparence de la diversité pourrait se révéler un sérieux obstacle à l'efficacité réelle.



Cette réforme avait été présentée comme un progrès, notamment au nom de la parité. Personne ne conteste cet objectif. Mais encore faut-il que les règles adoptées respectent les réalités de nos territoires. Dans de nombreuses communes rurales, réunir des listes complètes est déjà difficile. En rigidifiant le système, on a pris le **risque d'assécher la vie démocratique locale**.

C'est exactement ce qui est en train de se produire.

Lors de l'examen de ce texte au Sénat, nous avons alerté sur ces dérives sans convaincre la majorité de circonstance allant des Républicains aux Socialistes. Nous avons dénoncé une réforme déconnectée du terrain, qui risquait d'affaiblir l'engagement local et de démobiliser les électeurs. Nous avons combattu ce texte jusqu'au Conseil constitutionnel, car nous étions convaincus qu'il portait atteinte à l'équilibre de notre démocratie communale.

Les premiers résultats des municipales de 2026 semblent malheureusement nous donner raison.

La démocratie locale est l'un des piliers de la République. Elle ne se décrète pas depuis les bureaux parisiens : elle se construit au quotidien dans les villages, dans les conseils municipaux, dans l'engagement des femmes et des hommes qui font vivre nos communes.

Lorsqu'une réforme affaiblit cet équilibre, il faut savoir le reconnaître.

Il est donc temps d'ouvrir un bilan lucide de cette réforme et de redonner aux citoyens et aux élus locaux les moyens de faire vivre pleinement la démocratie dans nos territoires. Car la démocratie communale mérite mieux que des règles qui, sous couvert de modernisation, risquent d'en étouffer l'esprit.

Cédric CHEVALIER

Vincent LOUAULT